

281-10-2022

**ACHAT OU RÉPARATION – CAMION D’UNITÉ D’URGENCE
(N/D : 502-101)**

Attendu qu’une inspection mécanique du camion d’unité d’urgence 1986 du service des incendies a eu lieu le 26 juillet dernier par une firme externe, et que suite à cette inspection, celui-ci doit être mis hors d’usage puisque des réparations majeures doivent être effectuées;

Attendu que le camion d’unité d’urgence est essentiel pour l’efficacité et le bon fonctionnement du service;

Attendu que le montant estimé pour la réparation du camion d’unité d’urgence est d’environ 5 000 \$;

Attendu que la résolution #225-08-2022 mandatait Monsieur Cédric Plamondon, directeur du service incendie, à effectuer un appel d’offres sur invitation écrite pour l’achat d’un camion à un prix budgétaire d’environ 60 000 \$;

Attendu que suite à l’analyse du dossier, le conseil municipal désire effectuer les réparations majeures sur le camion actuel;

Sur la proposition de Monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l’unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile procède aux réparations majeures du camion d’unité d’urgence pour un montant approximatif de 5 000\$.

Adopté.

282-10-2022

**CONTRAT DE TRAVAIL DU COORDONNATEUR EN URBANISME,
EN INSPECTION ET ENVIRONNEMENT ET, ADJOINT À
L’HYGIÈNE DU MILIEU (N/D : 305-140)**

Attendu que le contrat initial signé selon la résolution 339-10-18 entre la Ville de Saint-Basile et Monsieur Éric Robitaille à titre d’Inspecteur en bâtiment responsable de l’urbanisme, ainsi que le second contrat de travail de Monsieur Éric Robitaille par la résolution 074-02-2021 à titre de Responsable de l’urbanisme et Coordonnateur adjoint aux infrastructures et hygiène du milieu;

Attendu qu’il y a lieu de redéfinir le contrat suite au départ de l’urbaniste;

Attendu que l’ensemble des conseillers répondent favorablement à la signature d’un nouveau contrat avec Monsieur Éric Robitaille;

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l’unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le nouveau contrat de Éric Robitaille à titre de Coordonnateur en urbanisme, en inspection et environnement et, adjoint à l’hygiène du milieu, effectif en date du 5 septembre 2022, et ce pour une durée indéterminée, selon les conditions telles qu’il est spécifié au nouveau contrat à intervenir entre la Ville de Saint-Basile et Monsieur Éric Robitaille.

Que Monsieur Guillaume Vézina, maire, ainsi que Monsieur Jean Richard sont autorisés à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

283-10-2022

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Madame Annie Thériault, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19 h05

Adopté.

Denys Leclerc, pro-maire

Stéphanie Readman, directrice générale adjointe, greffière